

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Groupe Conseil Omnitech inc.

Interdit à Claude Belley, 9137-4470 Canada Inc., Réal Bouchard, Philippe Collard, Martin d'Amours, André Duquenne, Mario Bertrand, Jean Champagne, Philippe Bertrand, Alain Fortin et Karine Simoes, d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Groupe Conseil Omnitech inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relié, exigés au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 4 janvier 2007.

VSM MedTech Ltd

Interdit à VSM MedTech Ltd, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers exigés au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 3 janvier 2007.

WaveRider Communications Inc.

Interdit à WaveRider Communications Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et des rapports de gestion reliés, exigés au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 28 décembre 2006.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.